

Fiche n°15 :
CIRCULATION DES ENGINES MOTORISEES TOUT TERRAIN (motos, quads, véhicules 4x4)

Destinataires : Club de pratiquants de quads, motos et véhicules tous terrains

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

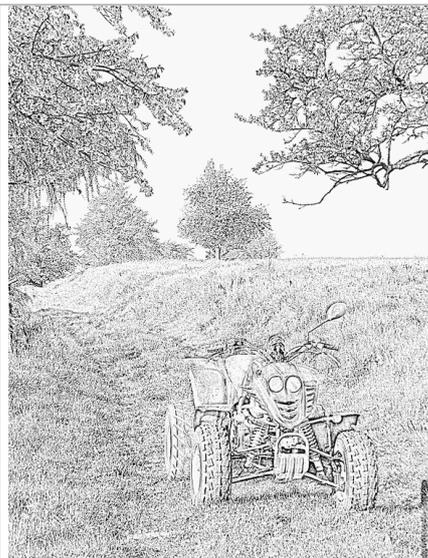
H91F0 : Forêts mixtes de frênes, ormes et chênes des grands fleuves
H91E0 : Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (habitat prioritaire)
H6430 : Mégaphorbiaies eutrophes
H6410 : Prairies humides à molinie

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Pâtures mésophiles (38.1)
Prairies de fauche de basse altitude (38.2)
Communauté à grandes laïches (53.2)
Peupleraies avec strate herbacée élevée (83.3211)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernées par cette activité

Toutes



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Fournir aux utilisateurs d'engins motorisés tout terrain une carte mettant en évidence les voies ouvertes à la circulation publique qu'ils peuvent emprunter.
Point de contrôle : vérification de la carte et contrôle sur place des chemins effectivement fréquentés.
2. N'effectuer aucune circulation sur les habitats d'intérêt communautaire, sur la base d'une cartographie fournie par la structure animatrice.
Point de contrôle : vérification de la non-circulation sur les habitats d'intérêt communautaire.
3. Procéder, en collaboration avec la structure animatrice, à un repérage des zones à enjeux biologiques dans les terrains utilisés par la pratique, et ne pas effectuer de circulation dans ces zones.
Point de contrôle : repérage des zones à enjeu fait ; vérification de la non-circulation dans ces zones à enjeu.
4. Ne pas franchir les cours d'eau en dehors des ouvrages hydrauliques de franchissement et de gués prévus à cet effet, ne pas circuler dans le lit des rivières.
Point de contrôle : vérification de la non-circulation dans les cours d'eau.

RECOMMANDATIONS

1. Limiter la pratique des engins motorisés tout terrain de début mars à fin juillet de manière à ne pas perturber la faune pendant sa période d'activité.
2. Eviter de fréquenter le site Natura 2000 en cas de sol détrempé.
3. Rouler à une allure modérée et limiter les émissions sonores à l'intérieur du site Natura 2000.
4. Respecter la propreté et la tranquillité du site.
5. Diffuser une information sur les précautions d'usage chez les concessionnaires de véhicules tout terrain et dans les journaux communaux.